



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

**Concours : CAPET INTERNE et Concours d'Accès à l'Échelle de Rémunération
(CAER) correspondant**

Section : ARTS APPLIQUÉS

Option : Design

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Thierry Delor IA IPR design & métiers d'arts
Président du jury

SOMMAIRE

Présentation générale du concours	page 2
Bilan de la session et statistiques	page 6
Rapport de jury de l'épreuve d'admissibilité	page 7
Rapport de jury de l'épreuve d'admission	page 9

Les rapports des concours et la présentation des épreuves sont publiés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr2/>
Concours de recrutement du second degré
et sur le site national Design & Métiers d'Art : <https://designetmetiersdart.fr/>

Présentation générale du concours et de la session.

Le nombre de postes ouverts pour la session 2020 était de 5 postes dans l'option design pour l'enseignement public (CAPET) et 5 postes dans l'option design pour l'enseignement privé sous contrat (CAER correspondant). Aucun poste n'était ouvert dans l'option métiers d'art dans les 2 voies du concours.

Le jury, composé de 12 membres, 1 président et 1 vice-présidente, a évalué avec rigueur et objectivité les compétences didactiques et pédagogiques des différents candidats lors de la lecture des RAEP puis lors des interrogations orales. Toutes les précautions ont été prises pour que soit garantie l'équité de traitement entre les candidats. Comme chaque année, le principe de double-correction des dossiers a été observé, triple dans le cas d'évaluation par trop divergente. Une harmonisation a été menée pour l'épreuve d'admissibilité comme pour celle de l'admission. Les épreuves orales se sont déroulées à l'ESAA Boule à Paris. Le directoire du concours remercie madame la Provisseure, les Provisseurs-adjoints, le Directeur délégué aux formations et les agents de l'établissement pour leur accueil. Des conditions de travail satisfaisantes et le respect des mesures sanitaires imposées par la crise de la COVID19 lors des épreuves orales du 10 au 12 mars 2020 ont été garanties. Dans ces conditions particulières, l'équipe d'appariteurs a assuré avec bienveillance et sens des responsabilités l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles. L'ensemble de ces acteurs et l'accompagnement constant des services de la DGRH du MENJS contribuent au bon déroulement du concours, qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Visant en premier lieu la promotion de personnels non titulaires déjà en fonction, les concours internes (public et privé) visent essentiellement à valoriser les acquis de l'expérience professionnelle à travers une épreuve écrite (admissibilité) et une épreuve orale (admission). Bien entendu, cette valorisation n'est envisageable qu'adossée à des habitudes intellectuelles de questionnement didactique, de veille de l'actualité élargie de la discipline, d'acquisition régulière de connaissances, de pratique éventuelle et portant essentiellement mais non exclusivement sur le design et les métiers d'arts et l'approche pédagogique de la discipline.

Les candidats lauréats l'ont particulièrement démontré dans le cadre de l'admissibilité comme de l'admission pour une session 2020 particulièrement compétitive.

Certains candidats sont professeurs titulaires de lycées professionnels, il convient à leur adresse de rappeler que le concours repose essentiellement sur le référentiel du cycle terminal technologique de STD2A, celui de l'enseignement optionnel de Culture et Création Design en classe de seconde et éventuellement, si les applications pédagogiques le justifient sur celui du DNMADE. Tant pour la seconde partie de l'épreuve d'admissibilité qui porte sur la construction d'une séquence pédagogique que pour l'épreuve orale d'admission sur sujet et niveau de classe imposés, la présentation d'une séquence pédagogique pour une classe de lycée professionnel entraîne inévitablement le rejet du dossier ou de la proposition pour non-respect du règlement du concours.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour les deux épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Épreuve d'admissibilité *Coefficient 1.*

Lecture et notation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. (Coefficient 1.)

Règlementation de l'épreuve :

Le dossier de RAEP comporte deux parties (JORF du 3 mai 2011). Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Cette présentation peut être reliée pour l'étayer à des compétences acquises dans un domaine professionnel. Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies et des outils et langages numériques au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

À son dossier, le candidat peut joindre, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;

- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Épreuve orale d'admission *Coefficient 2.*

Règlementation de l'épreuve :

Les modalités de l'épreuve orale d'admission sont précisées par l'arrêté du 19 avril 2013 consultable sur le site [devenirenseignant.gouv.fr](https://www.devenirenseignant.gouv.fr). Il est important que les candidats s'y réfèrent, en prennent connaissance et ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.

Travaux pratiques et de préparation de l'oral : 5 heures en loge.

Présentation orale devant jury : 30 minutes

Entretien : 30 minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée : design et métiers d'art.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Il s'agit dans cette épreuve d'admission d'analyser une situation d'enseignement prenant appui sur un sujet présentant un thème, une demande et des documents. Le sujet est proposé au candidat pour un niveau de formation imposé, le plus souvent pour une classe de 1^{ère} STD2A. Le candidat dispose donc de 5 heures de préparation en loge pour produire une analyse du sujet et traiter la demande figurant sur la première page du dossier proposé par le jury. Il n'a accès à aucune documentation en-dehors de celle du sujet. L'oral dure une heure au maximum. Chaque candidat dispose d'abord de 30 minutes au maximum pour délivrer son propos, il est ensuite invité à un entretien de 30 minutes au maximum avec les membres du jury. Face aux difficultés de certains candidats à gérer convenablement leur temps, le jury s'est parfois vu contraint de les interrompre pour respecter le format de l'épreuve. Certains candidats n'utilisent pas l'intégralité des 30 minutes dévolues à la présentation orale de leur analyse et de leur proposition pédagogique. Dans ce cas, avec l'accord du candidat, le jury propose de passer à la phase d'entretien de 30 minutes.

On rappellera que la gestion du temps disponible est une compétence professionnelle dont la maîtrise entre fort logiquement en ligne de compte dans l'évaluation à l'oral.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- la rigueur de la démarche d'analyse.
- la capacité à identifier des questionnements.
- la pertinence de la problématique dégagée, de la situation didactique envisagée et des objectifs pédagogiques.
- la cohérence du dispositif adopté et l'adaptation des modalités d'évaluation.
- la lisibilité, l'aisance et la qualité de la communication.
- la capacité à se projeter en tant qu'enseignant dans sa classe et au sein de la communauté éducative.

Bilan de la session 2020

Nombre de postes au CAPET interne arts appliqués option design : 5

Nombre de postes au CAER correspondant interne arts appliqués option design : 5

Résultats (notes et moyennes)

Admissibilité.

CAPET Interne option design

Nombre de candidats inscrits : 101

Nombre de candidats ayant présenté l'épreuve d'admissibilité : 32 soit : 32.99% des inscrits

Nombre de candidats admissibles : 11 soit : 34.38 % des non éliminés.

Moyenne des candidats non éliminés 10.09/20

Moyenne des candidats admissibles : 15.82/20

Échelonnement des notes de l'admissibilité

notes	01 à 05	06 à 09	10 à 12	13 à 15	16 à 18	19 à 20
nb candidats	9	8	2	7	5	1

CAER correspondant interne option design

Nombre de candidats inscrits : 47

Nombre de candidats ayant présenté l'épreuve d'admissibilité : 28 soit : 59.57% des inscrits

Nombre de candidats admissibles : 11 Soit : 39.29 % des non éliminés

Moyenne des candidats non éliminés 10.34/20

Moyenne des candidats admissibles : 15.50/20

Échelonnement des notes de l'admissibilité

notes	01 à 05	06 à 09	10 à 12	13 à 15	16 à 18	19 à 20
nb candidats	4	9	5	5	3	2

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 1)

Admission.

CAPET Interne option design

Moyenne des candidats admissibles : 11/20

Moyenne des candidats admis 16,1/20

Échelonnement des notes de l'admission

notes	01 à 05	06 à 09	10 à 12	13 à 15	16 à 18	19 à 20
nb candidats		3	3	2	2	1

CAER correspondant interne option design

Moyenne des candidats admissibles : 12,1/20

Moyenne des candidats admis 13,8/20

Échelonnement des notes de l'admission

notes	01 à 05	06 à 09	10 à 12	13 à 15	16 à 18	19 à 20
nb candidats		7	1	1	2	

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 2)

Rapport de jury de l'épreuve de dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

Partie 1 : (2 pages)

De manière générale le règlement du concours est bien observé par les candidats dans la forme du dossier. Le candidat est invité à poser et proposer un regard réflexif sur l'expérience acquise.

Cette première partie du dossier ne doit surtout pas être un curriculum vitae. Elle doit présenter et relater quelques étapes bien identifiées du parcours du candidat qui lui auront permis soit d'acquérir soit d'engager, dans le cadre d'une pratique pédagogique liée au design ou aux métiers d'art, l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur. Le jury engage les futurs candidats à choisir librement les expériences qui leur sembleront les plus significatives. Cette liberté les affranchira dans la seconde partie de l'épreuve d'une présentation formatée, convenue, empruntée et prévisible de fiches pédagogiques type.

Le candidat est invité à produire un récit authentique, sobre et indiquant précisément quelles compétences il a pu développer et à quel degré. Cela suppose bien sûr que le propos soit articulé au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel du 01 juillet 2013-NOR: MENJS 1315928A, arrêté du 1^{er} juillet 2013, paru au JORF du 18 juillet 2013). Pour autant, un candidat ne doit pas chercher à couvrir l'intégralité de celles-ci de façon artificielle. Il doit mettre en avant les quelques compétences qu'il a réellement développées et permettre au jury de mesurer la pertinence de la présentation faite en contextualisant celle-ci. S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs de design et métiers d'art, la première partie du RAEP ne peut faire l'économie d'une articulation claire avec nos disciplines et d'un engagement convaincant. L'articulation peut prendre appui sur la formation du candidat, sur son éventuelle expérience professionnelle en design ou en métiers d'art, sur son expérience de la classe, sur sa réflexion autour des finalités du design et des métiers d'art.

Le jury attend donc de chaque candidat qu'il produise un écrit personnel, vérifiable et clairement organisé. Il attend par ailleurs de futurs professeurs qu'ils maîtrisent la syntaxe et utilisent la ponctuation à bon escient, qu'ils évitent les fautes d'orthographe et de grammaire. La relation des natures d'expériences acquises doit refléter une personnalité, justifier les postures adoptées dans la construction de la séquence qui sera développée dans la seconde partie du dossier. Certains candidats ont su faire la preuve d'une particulière capacité d'articulation d'acquisitions spécifiques à des contextes pédagogiques très bien identifiés exposant ainsi un recul réflexif sérieux et attendu. Cette première partie concise du RAEP est apparue dans ce cas comme la promesse d'une rencontre du candidat.

Partie 2 : (6 pages)

Elle est consacrée à la présentation d'une séquence pédagogique. Les candidats conservent cependant la liberté de présenter une séquence ou une séance, cette dernière permettant souvent de mieux détailler son propos et d'exposer des objectifs spécifiques. Elle doit en tout cas relever de la spécificité de l'enseignement du design et des métiers d'art en section technologique, une fois encore prioritairement en section STD2A mais possiblement en classe de 2^{nde} CCD ou pour une spécialité de DNMADE. Dans le cas où le candidat choisit de développer une séance, celle-ci sera obligatoirement inscrite dans le contexte global d'une séquence.

La réussite de l'exercice repose dans une large mesure sur la capacité du candidat à tisser un lien explicite entre les volets culturel, technique, pratique et pédagogique de son propos. Il est également important d'éviter l'écueil d'une présentation trop formelle de la séquence (ou séance), ressemblant à une énumération vide de sens de compétences que les situations

d'apprentissage adoptées ne permettent pas de travailler. Trop souvent, les candidats décrivent une séance dans sa chronologie, sans recul. La question du sens des apprentissages semble évacuée. Le jury attend pourtant une analyse pédagogique et non la simple relation d'un cours mené et à partir de l'analyse du contexte pédagogique un engagement méthodologique. Cela suppose que le candidat formule, éclaire et discute ses choix. Cela nécessite qu'il les contextualise. Le lecteur attend de savoir quelle place la proposition occupe dans la programmation et dans la progression du candidat, à quel niveau de classe et à quels élèves elle s'adresse, dans quel environnement elle se déploie. Certains dossiers s'abstiennent de présenter ces éléments contextuels sans lesquels aucune analyse ne peut être réalisée. Les candidats ayant mieux tiré parti de ces attendus ont à l'inverse permis de voir notamment la place occupée par les élèves dans la proposition pédagogique, c'est essentiel. Le jury attache enfin une grande importance à l'authenticité et au réalisme du propos. Il ne peut pas accepter que des candidats mentionnent par exemple des dispositifs ou des situations d'apprentissage dont ils ne maîtrisent ni les tenants ni les aboutissants. Le candidat doit ainsi démontrer sa capacité à formuler des choix conscients et à en rendre compte de manière objective, dans l'intérêt des élèves, qu'il maîtrise ce dont il parle et qu'il soit capable de faire comprendre le sens des choix qu'il a effectués, ces derniers traduisant à la fois les attentes des programmes et le contexte de la classe.

Annexes :

Les constats sont identiques à ceux des sessions précédentes. Les annexes ne sont pas toujours intelligibles et probantes. Elles sont les plus pertinentes lorsqu'elles mettent en relief le sens et la progressivité d'un dispositif qu'il soit de nature théorique, pratique ou d'évaluation et donnent à voir les effets d'une méthodologie. Elles ne le sont jamais quand elles tendent à présenter des finalités d'exercices ou de projets qui ne révèlent rien du contexte et de l'engagement didactique.

Nous incitons vivement les candidats qui postulent au concours à visiter des classes du cycle technologique s'ils n'y enseignent pas afin de mieux cerner les enjeux et objectifs des formations de design et métiers d'art en lycées technologiques, d'y apprécier les approches pédagogiques et didactiques, au mieux à demander l'autorisation d'y faire un stage volontaire d'immersion, à se rendre aux Journées Portes Ouvertes d'établissements dispensant les formations de référence du concours.

Rapport de jury de l'épreuve de Mise en Situation Professionnelle.

Le présent rapport d'épreuve orale de Mise en Situation Professionnelle souligne dans un premier temps les points forts des candidats puis se concentre plus précisément sur les attendus de l'exercice et les difficultés repérées lors de cette session. Ce rapport a pour objectif premier de proposer un outil d'aide et de travail aux futurs candidats au concours. Dans cette perspective, chaque étape de l'épreuve est commentée de façon chronologique. Cette année, le jury a apprécié le sérieux, l'engagement et l'inventivité des dispositifs pédagogiques des candidats.

La plupart d'entre eux ont su valoriser et mobiliser :

- une bonne connaissance du métier et des élèves,
- une bonne connaissance du référentiel STD2A et des nouvelles exigences de la réforme,
- des qualités d'écoute et d'échange,
- des références contemporaines judicieusement convoquées.

Pour les candidats qui ne sont pas en poste dans la filière technologique, le jury rappelle qu'ils sont encouragés à rencontrer leurs collègues de STD2A afin d'investir le lien entre le référentiel de cette formation et sa mise en œuvre.

Il est possible et même souhaitable que les collègues qui n'enseignent pas en STD2A fassent la demande d'un temps d'immersion en classe de STD2A afin de mieux cerner les enjeux du référentiel et les questions soulevées par sa mise en application dans des situations d'apprentissage variées.

1. La lecture, l'analyse, la problématisation et l'appropriation des documents :

De façon générale, le jury a constaté que l'étude des documents était souvent un peu trop rapide, voire superficielle et ne témoigne que trop peu d'une forme d'analyse.

Souvent les documents sont décrits et traités séparément sans recherche de lien entre eux. Une liste de références reliées au thème de l'analyse ne se substitue pas à l'analyse proprement dite, et agit souvent comme un « court-circuit » ne permettant pas la formulation de problématiques claires.

Il est attendu que le candidat croise les documents pour faire émerger des questions susceptibles de motiver la construction d'un dispositif pédagogique. Cette capacité de lecture transversale des documents est attendue. Elle est indispensable pour faire émerger des processus, des problématiques afin d'alimenter des intentions pédagogiques.

Lorsqu'elle fait défaut, l'articulation entre l'analyse des documents et le travail de construction pédagogique est souvent fragile et artificiel.

La problématisation est la partie sensible de l'épreuve car elle est souvent maladroitement gérée, et ne peut ainsi produire les pistes permettant de formuler les demandes pédagogiques.

Bien qu'il n'existe pas de formule « idéale », il est important de veiller à ce que la restitution de l'analyse n'empiète pas de façon disproportionnée sur la présentation des dispositifs pédagogiques.

Voici donc les repères principaux pour aborder l'analyse croisée des documents :

- Lire très attentivement les termes du sujet (thème – documentation – objectifs – demande – évaluation – déroulement de l'épreuve).
- Analyser de manière approfondie le corpus de documents ressources (sans en oublier la contextualisation) afin d'en dégager les principes, les processus, les usages, les connotations, les questions utiles à l'élaboration de la problématique.
- Opérer des rapprochements sémantiques entre les documents proposés, lister des verbes d'action, enrichir et compléter ce questionnement de références personnelles précises et porteuses d'ouvertures.

- Formuler une synthèse dégagant de cette analyse croisée une problématique porteuse pour l'élaboration d'une séquence pédagogique.
- Ne pas réduire l'objet d'étude à des variables strictement plastiques, enfermant l'analyse dans un questionnement formel.
- Gérer rigoureusement le temps consacré aux documents.

Par problématique, le jury entend la formulation d'une question (de design, d'apprentissage, de production...) suffisamment porteuse pour légitimer et fonder la construction pédagogique qui en découle.

Précisons qu'une problématique sous-tend une tension, donc un problème. S'il n'y a pas de tension, il ne peut y avoir de problématique. De fait un simple questionnement autour d'une thématique ne peut suffire à engager un projet

2. La présentation à l'oral de la séquence de formation :

Au sujet des différentes séquences exposées, le jury a apprécié la capacité des candidats à valoriser une expérience en établissement scolaire et à prendre en compte la diversité des élèves. Certains candidats ont judicieusement valorisé une culture professionnelle (design/métiers d'art) acquise avant d'enseigner. Le jury rappelle toutefois qu'il s'agit d'un concours de recrutement d'enseignants et que les qualités requises pour ce métier ne sont pas forcément identiques en tout point à celles qui font un bon designer. L'enseignement et le design requièrent des qualités d'organisation, de rigueur et de la créativité.

Mais le professeur s'adresse à des élèves, dans un établissement scolaire. Certains candidats ont eu du mal à dissocier ces métiers qui appellent pourtant des postures différentes. Ces interrogations se retrouvent dans les sujets, conditionnent les attentes du jury et doivent être au centre des préoccupations du candidat. Le concours comme les pratiques du design évoluent.

Le jury rappelle que ce concours est destiné au recrutement de professeurs en section arts appliqués option design et option métiers d'art.

Il n'est pas interdit de convoquer une culture spécifique aux arts visuels mais son usage ne doit pas entraîner de confusions. Il est donc conseillé d'être précis quant à son utilisation et sa pertinence dans les séquences.

Le jury a constaté que les candidats choisissent avec plus de subtilité, et plus d'érudition, les créateurs ou les auteurs dont l'œuvre ou la production dans un domaine précis vient renforcer leur démonstration. Ils peuvent alors, s'appuyant sur des exemples éclairés, s'engager frontalement dans les confrontations solides et débattre avec lucidité des enjeux d'ordre sociologique, artistique et technique qu'elles soulèvent.

Le jury a remarqué et apprécié des séquences généreuses et pour certaines ambitieuses. Il tient cependant à mettre en garde les candidats contre des architectures trop complexes, difficilement présentables dans le temps imparti de l'épreuve. En revanche, les dispositifs pédagogiques singuliers sont plutôt rares, pourtant le jury est particulièrement sensible à ce type d'interventions qui témoigneront davantage de la qualité de l'enseignement plutôt qu'une séquence trop complexe dans ses objectifs et ses attendus.

Le jury recommande donc pour une bonne articulation de l'analyse et de l'appropriation des documents de bien identifier les intentions pédagogiques, de les structurer pour arriver à poser une ou des problématiques.

Étonnamment, le jury a constaté que les objectifs des séquences étaient souvent flous et de fait, les attendus mal cernés. On ne saurait que trop recommander de bien identifier les objectifs principaux, puis secondaires des séquences ; sans oublier la contextualisation qui permettra d'alimenter la recherche.

D'autre part, l'adéquation des intentions au regard du niveau de classe, mais aussi de la période de l'année, doit se faire à partir de pré-requis identifiés et hiérarchisés et mis en relation avec l'évaluation de la séquence.

Nous invitons à décomposer davantage les séquences, et de fait poser des objectifs

intermédiaires plus envisageables.

Proposer des séances avec des temps de pause, d'échanges et de bilan et mettre ainsi l'élève au centre de son apprentissage. La contextualisation permettra également de supporter des enjeux majeurs, il faut la préciser.

« Prévoir des dispositifs qui lui permettent d'exercer sa créativité par l'exploration et le questionnement, et de démontrer son appropriation des acquis ainsi que sa capacité à les réinvestir. »

Il y a souvent confusion entre dispositif pédagogique et modalités.

3. L'entretien avec le jury :

Rappel : le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

La rencontre avec le jury est donc une opportunité de faire valoir une posture d'enseignant. L'épreuve dans son ensemble est très longue et nécessite vraiment une bonne gestion de son temps, et une préparation de la soutenance durant le travail sur table : de la présentation de l'analyse des documents et la problématisation, de la séquence proprement dite, mais également des dispositifs permettant de la valoriser.

Il est appréciable que le candidat soit dynamique et soucieux d'un bon usage des différents supports qui sont à sa disposition pour soutenir sa démonstration (planches, paperboard). Cependant, si l'usage du paperboard (ou tableau) est recommandé, il n'est pas non plus indispensable si son utilisation n'est qu'anecdotique.

Le plan synthétique donné au jury avant de commencer est efficace et apprécié. Il est attendu que les candidats sachent remettre en question certaines de leurs décisions avec distance et recul critique.

Le jury tient à mettre en garde certains candidats de l'excès de rigueur qui peut frôler la rigidité et par là fige le candidat dans une posture peu propice à l'échange. Une posture défensive n'est donc pas recommandée. Faire preuve d'une certaine mobilité intellectuelle permet de re-questionner les problèmes éventuels et de fluidifier l'échange avec le jury. Certains candidats ont su montrer une vraie intelligence dans la conception d'une leçon singulière où leur maîtrise de la réflexion et la proposition personnelle répondaient à une authentique envie.

Le jury rappelle enfin qu'il s'agit d'une épreuve de concours destinée à recruter des enseignants. L'usage d'un vocabulaire trop familier ou peu approprié à une situation de concours est donc fortement déconseillé.

La terminologie doit être soigneusement choisie au même titre que les références souvent riches et variées.

Pour conclure :

Le bilan de l'épreuve fait ressortir :

Un déséquilibre entre la générosité apparente des séquences et le flou des objectifs pédagogiques qui ne sont pas toujours suffisamment définis.

L'absence de lien entre la documentation proposée et la séance via lesdits objectifs.

Le gros point faible de cette session concerne la question de l'évaluation qui ne semble pas suffisamment prise en compte dans la progression et la construction des séquences. Il s'agit pourtant d'un outil qui doit être abordé avec rigueur et créativité à différents moments de la démonstration pédagogique. L'évaluation (sommative ou formative) n'est pas nécessairement la conclusion d'une séquence mais peut l'animer, participer de sa construction.

L'évaluation permet de refléter la clarté des objectifs et des enjeux de la séquence, elle apparaîtra alors comme une évidence.